Les activistes cathophobes de la Libre Pensée souhaitaient sa disparition. La Vierge de la Flotte-en-Ré (17) est à nouveau visible, non plus sur l’espace public, mais sur un bout de terrain privé à quelques mètres seulement de son socle précédent (MàJ)

07/06/2024 à 20h17



07/06/2024

Ce vendredi 7 juin au matin, la statue de la Vierge de La Flotte a été réinstallée à quelques mètres de son ancien emplacement par l’association Préservation de la statue de la Vierge, présidée par Léon Gendre. Et cela, en toute légalité, sur un terrain privé appartenant dorénavant à l’association. (…)

Sud Ouest

Le activistes cathophobes de la Libre Pensée souhaitaient sa disparition. La Vierge de la Flotte-en-Ré est à nouveau visible, non plus sur l'espace public, mais sur un bout de terrain privé à quelques mètres seulement de son socle précédent. @TPMStatue pic.twitter.com/rE2Oaa0jJJ

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) June 7, 2024

Nous remercions aussi tout particulièrement la fédération gauchiste de la @fedelibrepensee qui a permis une nouvelle fois une médiatisation importante de cette statue et la (re)découverte pour certains de celle-ci !

Engagez-vous pour le patrimoine ! Rejoignez-nous !

— Touche Pas À Ma Statue (@TPMStatue) June 7, 2024

30/10/2023

Bétonnage de la statue de la Vierge Marie

Ce samedi, des militants de Touche Pas à Ma Statue ont cadenassé & bétonné une statue de la Vierge Marie qui doit être déboulonnée à la Flotte en Ré (Charente Maritime)#ilederé #France #patrimoine pic.twitter.com/5C9hYZnPRm

— Touche Pas À Ma Statue (@TPMStatue) October 29, 2023

Pour nous aider : https://t.co/c8DQztqRbL

— Touche Pas À Ma Statue (@TPMStatue) October 29, 2023

19/10/2023

Le Conseil d'État a rejeté le pourvoi de La Flotte en Ré (Charente-Maritime). Installée sur l'espace public, cette statue est contraire à la laïcité. Le maire cherche un terrain « privé » où l'installer

« *Il faut être raisonnable, je prends acte de la décision. La statue de la Vierge sera démontée dans les jours à venir* », assure Jean-Paul Héraudeau, le maire de La Flotte-en-Ré. Le Conseil d'État vient de rejeter le pourvoi de cette commune rétaise opposée depuis 2022 à la Fédération de la Libre-pensée de la Charente-Maritime.

Cette « *association philosophique* » dénonçait l'installation de cette statue sur l'espace public et avait obtenu gain de cause en première instance comme en appel, la loi de 1905 interdisant « *l'installation de tout insigne religieux sur le domaine public* ». Jean-Paul Héraudeau défendait, lui, « *notre histoire, notre patrimoine* » et appelait à plus de « *tolérance* » pour cette vierge autrefois installée dans un jardin privé et déplacée sur l'espace public à la suite de l'aménagement d'un nouveau carrefour.

« ***Le premier magistrat de la commune se doit de respecter les lois de la République. Ce symbole religieux n'avait pas sa place dans l'espace public, nous avons simplement défendu la laïcité*** », se félicite Claude Biardeau, le président de la Libre-pensée en Charente-Maritime.

Un temps évoquée, la saisine de la Cour européenne des droits

de l'Homme (CEDH) n'est plus d'actualité, précise le maire de La Flotte-en-Ré : « *L'arbitre a sifflé la fin du match. Nous devions aller jusqu'au bout, je n'ai ni remords ni regrets.* » Jean-Paul Héraudeau en appelle désormais aux bonnes volontés, « *associations ou paroissiens* ». L'élu qui ne souhaite pas conserver la statue de la Vierge cherche en effet un lieu où l'installer. Un terrain « *privé* », insiste-t-il.

Le Parisien

29/01/23

Près de 350 personnes se sont rassemblées ce samedi autour de la statue de la Vierge de la Flotte-en-Ré qui doit être déplacée sur décision de justice. Militants du parti d'Eric Zemmour, catholiques pratiquants ou habitants de la commune disent défendre le patrimoine et la tradition.

A **genoux devant la statue de la Vierge** de la Flotte-en-Ré, les premiers manifestants, une cinquantaine, sont arrivés bien avant l'heure, pour un premier rassemblement religieux. Ils récitent le chapelet à haute voix, une litanie qui se termine par ces mots : "*prions pour la paix, et dans le calme pour qu'une solution soit trouvée sans provoquer le déplacement de cette statue*".

(…) L'assistance est plutôt âgée, malgré quelques groupes de jeunes hommes cheveux courts, dont le foulard cache le visage. Quelques habitants de la Flotte répètent que la statue ne gène personne, qu'elle est même un point de repère dans la commune. Il y a aussi des couples venus de La Rochelle, ou Surgères. Catholiques pratiquants ou non : "*La Vierge fait partie du village, elle fait partie de notre Patrimoine*" dit une Rétaise. "*C'est un signe de notre histoire, il faut qu'elle reste là*" dit une dame venue de Périgny, "*c'est notre culture,*

c’est notre religion“.

Cette statue de la Vierge Marie est un symbole explique Stanislas Rigault, président de Génération Z “*ce que nous défendons, c’est cette façon de s’attaquer à notre histoire : il y a eu des soucis avec des statues de Napoléon, de l’Archange St Michel aux Sables d’OIonne, ça commence comme ça et à la fin on va enlever tous les signes religieux, on va enlever tous les calvaires ?*“. **Stop ça suffit hurle dans un haut parleur** le vice-président de “Touche pas à ma statue”. “*Arrêtez de toucher à nos statues, arrêtez de toucher à notre pays, arrêtez de toucher à nos racines, arrêtez de toucher à nos valeurs*“.

France Bleu

13/01/2023

La statue située dans la commune de La Flotte-en-Ré doit être placée hors du domaine public en vertu de la loi de séparation de l’Église et de l’État.

La cour administrative d’appel de Bordeaux a ordonné à la commune de La Flotte-en-Ré, sur l’Île de Ré, le déplacement hors du domaine public d’une statue de la Vierge située au milieu d’un carrefour, en vertu de la loi de séparation de l’Église et de l’État de 1905, a appris l’AFP vendredi 13 janvier.

Confirmant une première décision du tribunal administratif de Poitiers, en mars dernier, elle a par ailleurs enjoint cette commune de Charente-Maritime de 2800 habitants de «*procéder à son enlèvement dans un délai de six mois*», dans un communiqué de presse.

Une statue commémorative

Cette statue de la discorde, qui comporte la mention «*vœux de guerre*», a été réalisée après la Seconde Guerre mondiale pour une famille reconnaissante de voir un père et son fils rentrer vivants du conflit. D'abord exposée dans un jardin privé, elle a ensuite été donnée à la commune qui l'a installée en 1983 à un carrefour.

Mais au printemps 2020, la statue est endommagée après avoir été percutée par un automobiliste. La municipalité décide alors de la reconstruire à l'identique, au même emplacement, sur un promontoire.

À la suite de cette décision, la Libre-pensée 17, association de défense de la laïcité, avait saisi la justice pour réclamer ce retrait, en invoquant la loi de 1905 qui interdit l'installation de monuments à caractère religieux sur le domaine public.

(…) Le Figaro

03/03/2022

C'est «inacceptable que des élus (…) confondent encore commune et paroisse», a dénoncé l'association La Libre-pensée 17 après avoir obtenu le démontage d'une statue religieuse à La Flotte-en-Ré.

Le tribunal administratif de Poitiers a ordonné jeudi 3 mars à la commune de La Flotte-en-Ré, sur l'île de Ré, le déplacement hors du domaine public d'une statue de la Vierge située au milieu d'un carrefour, invoquant la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

Cette commune de Charente-Maritime a six mois pour «*procéder à*

l'enlèvement du domaine public communal de la statue de la Vierge Marie» selon le jugement consulté par l'AFP, conforme aux conclusions du rapporteur public. L'association La Libre-pensée 17 avait saisi la justice pour réclamer ce retrait, en demandant l'application de la loi de 1905 qui interdit l'installation de monuments à caractère religieux sur le domaine public. Un recours né d'un banal accident.



(…) À l'audience, la municipalité soutenait que la statue n'avait «*pas un caractère uniquement et totalement religieux*». «*La population est unanime pour considérer que la statue fait partie d'un patrimoine historique, au même titre qu'une statue de roi ou de Napoléon*», a souligné jeudi auprès de l'AFP le maire Jean-Paul Héraudeau. Mais le tribunal a tranché : elle constitue bien «*un symbole principalement religieux*».

(…) Le Figaro

08/02/2022

> *Faut-il déboulonner la Vierge Marie ?*
>
> *"Ceux qui veulent ça font la même chose que les talibans en Afghanistan" assure @DanielRiolo. #EstelleMidi pic.twitter.com/zO4jOQHyU9*
>
> *— Estelle Midi (@EstelleMidi) February 8, 2022*

07/02/2022

C'est au tour de la statue de la Vierge à la Flotte, sur l'Île de Ré (Charente Maritime), d'être menacée par la Libre Pensée. L'association anticléricale a saisi la justice début février pour obtenir le déboulonnage de ce monument pourtant cher aux habitants rhétais. La statue de la Vierge, située à l'entrée de La Flotte-en-Ré, a été érigée après la Seconde guerre mondiale en remerciement des grâces reçues, notamment le retour au pays de plusieurs prisonniers de guerre.

Contacté par téléphone, le président de l'association évoque la loi de 1905 qui interdit l'installation de monuments à caractère religieux sur le domaine public.

Trônant au carrefour de l'avenue du 8 mai 1945 et du Mail de Philippsburg à l'entrée de la commune de 3000 habitants située sur la côte nord de l'Île de Ré, la statue s'était déjà accidentellement effondrée en mai 2020.

Un automobiliste avait alors perdu le contrôle de son véhicule avant de finir sa course contre son socle. Il avait fallu attendre plus d'un an et demi, jusqu'au 22 décembre dernier, pour que l'édifice soit de nouveau restitué à la commune grâce

au travail de deux sculpteurs locaux Jean-Marie Meslin et François Cochart. A peine revenue à sa place, la voilà donc déjà menacée de disparition. La statue est pourtant chère aux habitants de La Flotte.

Famille chrétienne, france3-régions